

République Française



Ville de Draguignan

N°2018-056

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	36

**MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX RELATIF À LA REMISE EN SERVICE DE LA
RESSOURCE EN EAU POTABLE DES FRAYÈRES : AVENANT N° 1 PORTANT
SUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 19 avril 2018

Le 19 avril 2018 à 18 h 00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, SYLVIE FRANCIN, BRIGITTE DUBOUIS, ALAIN HAINAUT, CHRISTINE NICCOLETTI, FRANÇOIS GIBAUD, FLORENCE LEROUX, SOPHIE DUFOUR, JEAN-YVES FORT, GUY DEMARTINI, ALAIN VIGIER, BRUNO SCRIVO, SYLVIANE NERVI-SITA, MARTINE ZERBONE, SYLVIE FAYE, ÉRIC FERRIER, FRÉDÉRIC MARCEL, RICHARD TYLINSKI, HUGUES BONNET, ÉVELYNE LORCET, JACQUES GAUTRON, ANNE-MARIE COLOMBANI, JEAN-DANIEL SANTONI, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN MACKE, MARIE-FRANCE PASSAVANT

PROCURATIONS :

STÉPHAN CÉRET à SYLVIE FRANCIN, GRÉGORY LOEW à ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN à FRÉDÉRIC MARCEL, FRANÇOISE JOSSET à MARTINE ZERBONE, JENNIFER PAILLAUX à SYLVIANE NERVI-SITA, MATHILDE KOUJI DECOURT à ALAIN VIGIER, JEAN-JACQUES LION à ANNE-MARIE COLOMBANI, OLIVIER AUDIBERT TROIN à JEAN-DANIEL SANTONI, AUDREY GIUNCHIGLIA à MARIE-CHRISTINE GUIOL

ABSENTS :

MARC GUILLAUME, MARIE-PAULE DAHOT, VALÉRIA VECCHIO

Secrétaire de Séance : RICHARD TYLINSKI

Publié le : 26 AVR. 2018

RAPPORTEUR : RICHARD STRAMBIO

Par délibération n° 2017-122 en date du 19 septembre 2017, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché public de travaux n° 17.046 relatif à la remise en service de la ressource en eau potable des Frayères attribué au groupement EHTP (mandataire) - GUINTOLI. Ce marché a été notifié le 6 octobre 2017.

Au démarrage des travaux et dans l'attente de la fin de l'enquête publique, il a été demandé au groupement de revoir son planning d'exécution afin de réaliser les travaux situés sous voirie dans un premier temps et de prolonger le délai d'exécution général afin de pouvoir réaliser les travaux en zone boisée (travaux soumis à arrêté préfectoral) dans un second temps. Le planning modifié comprend une période d'arrêt imposée par l'absence d'intervention dans le lit de la rivière de mi-juin 2018 à mi-juillet 2018. Cette modification de planning a entraîné un surcoût financier lié à l'installation de chantier.

Par ailleurs, une analyse des matériaux routiers de la RD 955 a été réalisée le 21 novembre 2017. Cette analyse a mis en évidence la présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) en concentration supérieure à 50 mg/kg. La présence d'HAP dans les enrobés nécessite leur évacuation dans un centre spécialisé.

Afin d'éviter les surcoûts qu'engendrerait l'évacuation des enrobés, la solution suivante a été retenue avec le Département du Var :

- réalisation des terrassements en deux temps avec décroutage de l'enrobé puis terrassement à la trancheuse ;
- stockage de l'enrobé sur site ;
- réutilisation des enrobés en tant que matériaux de remblais à la condition que ceux-ci soient entièrement enfouis et compactables. Les HAP seront mis sur une partie du remblai.

De plus, afin d'assurer l'étanchéité et le maintien de la conduite d'adduction lors des traversées du cours d'eau et depuis le surpresseur jusqu'au sommet de l'escalier, il a été décidé d'utiliser une conduite en PEHD de diamètre 280 mm en lieu et place de la conduite en fonte de diamètre 250 mm.

Des notes de calculs et un justificatif de prix ont permis de vérifier et de valider l'utilisation de ces nouvelles conduites. Ces études n'ont eu aucune incidence financière.

Ces travaux n'étant pas prévus au marché initial, il convient de conclure un avenant n° 1 permettant leur réalisation dans les conditions définies ci-dessous :

Numéro	Désignation	Unité	Prix unitaire HT
PN 1	Rabotement des enrobés avec HAP	m²	15,89 €
PN 2	Réutilisation des matériaux de la RD (HAP)	m3	77,99 €
PN 3	PEHD Ø280 mm – ADDUCTION EAU POTABLE	ml	96,67 €
PN 4	Plus-value installation de chantier suite modification du planning	Ens.	54 775,63 €

Le montant du marché initial est estimé à 1 369 982,03 € HT.

Le montant des travaux complémentaires est estimé, après application des nouveaux prix unitaires à 119 593,61 € HT, soit une plus-value de 8,73 %. Le montant estimé du marché s'élève désormais à 1 489 575,64 € HT.

L'avenant n° 1 prendra effet à compter de sa date de notification.

Ceci étant exposé, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché public de travaux relatif à la remise en service de la ressource en eau potable des Frayères à intervenir entre la commune de Draguignan et le groupement EHTP (mandataire) - GUINTOLI, ainsi que tout acte afférent à sa conclusion et son exécution.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,

Par 34 voix Pour,

Par 2 Abstentions (Monsieur Alain MACKÉ et Madame Marie-France PASSAVANT),

À L'UNANIMITÉ

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché public de travaux relatif à la remise en service de la ressource en eau potable des Frayères à intervenir entre la commune de Draguignan et le groupement EHTP (mandataire) - GUINTOLI, ainsi que tout acte afférent à sa conclusion et son exécution.

Fait à Draguignan, le 19 avril 2018.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO


Maire de Draguignan